

En 1980, un nombre croissant de Canadiens habitant des régions éloignées ont construit des stations terriennes illégales pour capter les signaux de télévision émis par les satellites américains. Même si l'on pouvait capter directement ou par câble les réseaux américains dans la plupart des grandes zones urbaines du sud du pays, la réception illégale des signaux émis par les satellites américains devait se répandre là aussi, entre autres parce que ces signaux acheminaient des canaux de la télévision payante dont les émissions comprenaient de grandes compétitions sportives et des primeurs d'Hollywood. Lorsque ces signaux satellisés ont été distribués à d'autres téléspectateurs, le MDC a réagi puisque le système canadien de radiodiffusion se trouvait ainsi menacé.

Par suite de ces événements, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), organisme fédéral de réglementation de la radiodiffusion, a approuvé une demande de 1981 relative à un service canadien de radiodiffusion par satellite, CANCOM, en vue d'offrir aux Canadiens des régions éloignées un choix plus varié en matière d'émissions canadiennes de radio et de télévision. Le Conseil a alors délivré des licences à six services de télévision payante qui ajoutèrent une nouvelle dimension à la télévision canadienne en 1983.

Pendant ce temps, le MDC mettait au point une politique d'ensemble concernant le secteur de la radiodiffusion dans les années 80. On a cru, vu la multiplication des canaux par satellite, des systèmes de télédistribution et des systèmes de fibres optiques, que les émissions produites pour de larges publics au cours des dernières décennies allaient céder la place à des émissions plus spécialisées pour des groupes d'intérêt particuliers. La nouvelle technologie de la vidéocassette et du vidéodisque, qui permet à l'utilisateur d'acheter ses propres émissions ou d'enregistrer celles qu'il désire, pose un défi aux radiodiffuseurs canadiens.

#### 14.4.1 Société Radio-Canada

**Évolution.** En 1929, une Commission royale d'enquête du gouvernement fédéral sur la radiodiffusion recommandait la création d'un réseau public de radiodiffusion national pour contrer les effets de la radio américaine et pour desservir les régions où la radio commerciale n'était pas rentable. En 1936, le Parlement vota la Loi sur la radiodiffusion qui créait la Société Radio-Canada. La nouvelle société, financée par les paiements des licences et la publicité, était chargée de deux responsabilités: fournir un service national de radio et régler tout le secteur de la radiodiffusion au Canada (délivrance des licences, programmation et contenu commercial).

Au cours des deux décennies suivantes, des débats continus eurent lieu au sujet des rôles de la radiodiffusion privée et publique. Des modifications apportées à la Loi sur la radiodiffusion en 1958 confiaient les pouvoirs de réglementation au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. En 1968, on créait le CRTC et on le chargeait de régler la

radiodiffusion. Aux termes de la Loi de 1968, la Société Radio-Canada doit être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertit, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation; être étendu à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles; être de langue anglaise et de langue française; répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'informations et de divertissements d'ordre culturel et régional; contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne.

**Services et champ de diffusion.** Radio-Canada exploite plusieurs services nationaux: un réseau de télévision en français; un réseau de télévision en anglais; des réseaux radiophoniques AM et FM stéréophoniques en français et en anglais; un service spécial de radio sur ondes moyennes et sur ondes courtes dans le Nord; et un service international de diffusion sur ondes courtes et de transcription.

En 1982-83, Radio-Canada possédait et exploitait 29 stations de télévision et 545 relais de réseaux de télévision et réémetteurs. Ses émissions de télévision étaient également diffusées par 32 stations affiliées, 95 réémetteurs affiliés et 261 réémetteurs privés ou appartenant à la collectivité. Son service national de radio possédait et exploitait 60 stations de radio et 549 réémetteurs et émetteurs relais de faible puissance. En outre, 38 stations de radio affiliées privées et 66 réémetteurs privés ou appartenant à la collectivité s'y alimentaient. La Société a des centres de production à Montréal (français), à Toronto (anglais) et dans de nombreuses grandes villes au pays.

En mars 1983, 99,3 % des Canadiens avaient accès aux réseaux de radio français et anglais de Radio-Canada et 99,2 % aux réseaux de télévision dans les deux langues.

La radio de Radio-Canada présente de la musique classique et populaire, des pièces de théâtre sérieuses et des comédies légères, des interviews-variétés, des analyses de la politique et des arts, des nouvelles locales, des actualités, des bulletins météorologiques et de la circulation, ainsi que des émissions régionales et de réseau. Le service radiophonique de Radio-Canada appuie les comédiens et les écrivains canadiens et exprime l'identité canadienne.

Les services de télévision anglais et français de Radio-Canada offrent des émissions d'une grande diversité: informations, actualités, pièces de théâtre, sports, religion, sciences, émissions pour les enfants, questions d'intérêt pour les consommateurs et émissions de variété.

**Le Service du Nord.** Le Service du Nord de Radio-Canada dessert le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest en services de radio et de télévision afin de répondre aux besoins des Inuit, des Dénés, des Métis et des autres groupes non autochtones qui habitent le Nord. Cinq centres de production radiophoniques du Nord préparent des émissions